

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À PORTÉE DE MAIN



HABITAT, MOBILITÉ, DÉCHETS, CONSOMMATION...

Solutions et ressources pour mieux maîtriser ses dépenses énergétiques

Les bons exemples près de chez vous



Éditorial « Agir local, penser global » 2

➔ INFOÉNERGIE

Économies d'énergie avec les Espaces INFO ÉNERGIE 3

➔ HABITAT

Les défis de la construction durable 4

Pyrénées-Atlantiques À Bayonne, du BBC sans énergie renouvelable 4

La maîtrise de l'énergie passe par la rénovation 5

Charente maritime Onze logements et une crèche dans un vieil atelier 5

➔ ÉCOMOBILITÉ

Qualité de l'air : le rôle des transports 6

Charente-Maritime Comment nous déplaçons-nous ? 6

Nouveaux services à la mobilité 7

Aquitaine Le Car à Pattes, cet autobus pédestre 7

➔ DÉCHETS

Trois questions à Rafaëlle Desplats 8

Gironde Les « Mediaterr » en mission 8

Le coût de la gestion des déchets 9

Pyrénées-Atlantiques Fabriquer le même produit, d'une manière différente 9

➔ ÉCOCONSO

Ecoconsommateur tous les jours 10

Aquitaine Le développement durable, c'est aussi dans le cartable 10

La seconde vie des produits 11

Landes Landes Partage, le réemploi sous toutes ses formes 11

➔ PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

À propos de précarité énergétique 12

Gers Avec le SLIME, le conseil général et la communauté de communes Bas Armagnac innovent contre la précarité 12

➔ BRUIT

Bruit des transports : le citoyen peut agir 13

Gironde Un écran anti-bruit entre les rails et les maisons 13

➔ ÉCOQUARTIERS

Les 10 enjeux clefs d'un écoquartier 14

Gironde Une nouvelle vie pour la caserne Niel 14

➔ EMPLOI / FORMATION

Interview Thomas Gaudin 15

Aquitaine Métiers du bâtiment, métiers d'avenir 15

➔ DEMAIN

Objectif 2050 16

COUVERTURE : PLAINPICTURE/AMANAIMAGES/ ANDRÉ SCHUSTER

« Agir local, penser global »

La fameuse formule de l'agronome René Dubos a quarante ans cette année. Elle n'a jamais été aussi actuelle. Plus personne, ou presque, ne conteste que les enjeux environnementaux sont planétaires. Les grandes conférences internationales sur le climat, les forums mondiaux de l'eau (dont le prochain se tiendra à Marseille en mars), les rendez-vous annuels créés par l'ONU (après 2011, année des forêts, 2012 sera celle de l'énergie durable pour tous) nous prouvent que le développement durable se pense à grande échelle. Dans le même temps, nous savons aussi que les solutions sont à trouver localement, en bas de chez nous pourrait-on dire. Que si elles nous concernent tous au sein de territoires plus ou moins vastes, elles impliquent chacun de nous dans son quotidien.

En quelques années, un vaste mouvement en faveur de l'environnement s'est véritablement mis en marche. Des organismes, organisations, coopératives, associations se sont développés pour concrétiser les actions et les efforts des citoyens, pour leur apporter aide et conseils. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fut l'un des pionniers. Créée en 1992, elle est devenue un partenaire de référence pour les particuliers, les entreprises et collectivités territoriales lorsque ceux-ci ont besoin d'un accompagnement dans leurs projets, en particulier sur les thèmes suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

Nous consacrons les pages qui suivent à, certes, montrer comment l'ADEME sait intervenir sur votre territoire, mais, plus important, à illustrer par l'exemple les solutions qui s'offrent à nous, les ressources que nous pouvons mobiliser. Qu'il s'agisse de rénover ou construire une maison, de gérer intelligemment ses déchets, de moins jeter, de se déplacer malin, de pratiquer l'éco-consommation,... nous posons les problématiques et vous invitons à découvrir certaines actions emblématiques. Car, en matière de développement durable, le mot de la fin revient toujours au citoyen. ■

Économies d'énergie avec les Espaces INFO ÉNERGIE

Les Espaces INFO ENERGIE, implantés dans toute la France, délivrent gratuitement conseils et guides pratiques. Près de 8 millions de Français en ont déjà bénéficié.

Comment isoler mon logement ? Comment réduire mes factures ? Quel est le meilleur chauffage ? Comment financer mon projet ? Pour faire des économies d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...), de nombreuses solutions existent. Les Espaces INFO ENERGIE (EIE), créés et soutenus par l'ADEME depuis 2001 répondent à vos questions. On compte aujourd'hui 250 EIE, répartis dans toute la France et animés par près de 500 conseillers. Ces spécialistes vous informent par des conseils neutres et gratuits. Ils analysent vos besoins, vous guident vers les solutions possibles aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse...). En réalisant notamment des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans votre habitat, en fonction de différents critères (bâti, équipements électriques et thermiques), ils vous permettront d'être mieux informés et de choisir ainsi les meilleures solutions.

De nombreux guides sur les techniques et matériaux les plus performants sont à disposition gratuitement

• CLCV - UNION GIRONDE MÉRIGNAC

1 rue Joliot Curie
33700 Mérignac
Tél : 05 56 97 79 46
eie.merignac@clcv.org

• MAISON DE LA PROMOTION SOCIALE

24 avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél : 05 56 77 33 23
eie@mps-aquitaine.org

• CLCV UNION GIRONDE BORDEAUX

Le Ponant, 2 terrasse du 8 mai 1945
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 74 73
eie.bordeaux@clcv.org

• CLCV UNION GIRONDE BORDEAUX SAINT-PIERRE

6 bis rue Maucoudina
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 30 06 31
d.vignaud@clcv.org

• CREAQ

3 rue de Tazia
33800 Bordeaux
Tél : 05 57 95 97 04
asso@creaq.org

• PACT GIRONDE

211 cours de la Somme
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 33 88 88
ejullien@pacthdgironde.com

• CLCV - UNION LOCALE SUD BASSIN

9 avenue du Général Leclerc
33260 La Teste De Buch
Tél : 05 57 52 34 28
eie.lateste@clcv.org

• PACT H&D DES LANDES

45 Avenue Victor Hugo
40100 DAX
Tél : 05 58 74 12 56
energie@pactdeslandes.org

• PACT H&D BEARN-BIGORRE

48 bis Bd. Alsace-Lorraine, BP 1104
64011 Pau Cedex
Tél : 05 59 14 60 64
infoenergie@pactbearn.com

• PACT H&D PAYS BASQUE

9 rue Jacques Laffite
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 31 60
eie@pacthd-pb.fr

• CAUE DU GERS

29 chemin de Baron
32 000 Auch
Tél : 05 62 63 49 65
eie32@wanadoo.fr
www.caue-mp.fr

• CAUE 47

Maison des Maires
9 rue Etienne Dolet
47000 Agen
Tél : 05 53 48 46 74
info.energie@caue47.com

• CPIE PAYS DE SERRES VALLÉE DU LOT

1 Bd de la République
47300 Villeneuve- Sur-Lot
Tél : 05 53 71 05 34
arpenergie@wanadoo.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROCHEFORT

Espace Nature
Place Colbert
35 rue Audry de Puyravault
17300 Rochefort
Tél : 05.46.87.48.44
infoenergie@cda-paysrochefortais.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE LA ROCHELLE

Comptoir du Développement Durable
14 rue des Gentilshommes
17000 La Rochelle
Tél : 05 46 51 11 42
eie@agglo-larochelle.fr

• MAISON DE L'ÉNERGIE

Heurtebise
17500 Jonzac
Tél : 05.46.04.84.51
energie@cg17.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROYAN ATLANTIQUE

107 Avenue de Rochefort
7201 Royan Cedex
Tél : 05 46 22 19 36
infoenergie@agglo-royan.com

• DÉFI ENERGIES 17

Spécialité Solaire
5 rue Jean Philippe Rameau
17700 Surgères
Tél : 05.46.01.18.67

• CA.U.E.16

31 Boulevard besson bey
16000 Angoulême
tel : 05.45.92.95.93
infoenergie.caue16@wanadoo.fr

• PNR PÉRIGORD LIMOUSIN

La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 00
v.luminau@pnrpl.com

• CAUE DORDOGNE

2 Place Hoche
24000 Périgueux
Tél : 05 53 08 37 13
m.cosset@cauedordogne.com

• PACT H&D DE LA DORDOGNE

56 rue Gambetta BP 1011
24001 Périgueux Cedex
Tél : 05 53 06 81 20
s.pere@pact-dordogne.fr

• PACT H&D DES LANDES

45 Avenue Victor Hugo
40100 DAX
Tél : 05 58 74 12 56
energie@pactdeslandes.org

• PACT H&D BEARN-BIGORRE

48 bis Bd. Alsace-Lorraine, BP 1104
64011 Pau Cedex
Tél : 05 59 14 60 64
infoenergie@pactbearn.com

• PACT H&D PAYS BASQUE

9 rue Jacques Laffite
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 31 60
eie@pacthd-pb.fr

• CAUE DU GERS

29 chemin de Baron
32 000 Auch
Tél : 05 62 63 49 65
eie32@wanadoo.fr
www.caue-mp.fr

• CAUE 47

Maison des Maires
9 rue Etienne Dolet
47000 Agen
Tél : 05 53 48 46 74
info.energie@caue47.com

• CPIE PAYS DE SERRES VALLÉE DU LOT

1 Bd de la République
47300 Villeneuve- Sur-Lot
Tél : 05 53 71 05 34
arpenergie@wanadoo.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROCHEFORT

Espace Nature
Place Colbert
35 rue Audry de Puyravault
17300 Rochefort
Tél : 05.46.87.48.44
infoenergie@cda-paysrochefortais.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE LA ROCHELLE

Comptoir du Développement Durable
14 rue des Gentilshommes
17000 La Rochelle
Tél : 05 46 51 11 42
eie@agglo-larochelle.fr

• MAISON DE L'ÉNERGIE

Heurtebise
17500 Jonzac
Tél : 05.46.04.84.51
energie@cg17.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROYAN ATLANTIQUE

107 Avenue de Rochefort
7201 Royan Cedex
Tél : 05 46 22 19 36
infoenergie@agglo-royan.com

• DÉFI ENERGIES 17

Spécialité Solaire
5 rue Jean Philippe Rameau
17700 Surgères
Tél : 05.46.01.18.67

• CA.U.E.16

31 Boulevard besson bey
16000 Angoulême
tel : 05.45.92.95.93
infoenergie.caue16@wanadoo.fr

• PNR PÉRIGORD LIMOUSIN

La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 00
v.luminau@pnrpl.com

• CAUE DORDOGNE

2 Place Hoche
24000 Périgueux
Tél : 05 53 08 37 13
m.cosset@cauedordogne.com

• PACT H&D DE LA DORDOGNE

56 rue Gambetta BP 1011
24001 Périgueux Cedex
Tél : 05 53 06 81 20
s.pere@pact-dordogne.fr

• PACT H&D DES LANDES

45 Avenue Victor Hugo
40100 DAX
Tél : 05 58 74 12 56
energie@pactdeslandes.org

• PACT H&D BEARN-BIGORRE

48 bis Bd. Alsace-Lorraine, BP 1104
64011 Pau Cedex
Tél : 05 59 14 60 64
infoenergie@pactbearn.com

• PACT H&D PAYS BASQUE

9 rue Jacques Laffite
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 31 60
eie@pacthd-pb.fr

• CAUE DU GERS

29 chemin de Baron
32 000 Auch
Tél : 05 62 63 49 65
eie32@wanadoo.fr
www.caue-mp.fr

• CAUE 47

Maison des Maires
9 rue Etienne Dolet
47000 Agen
Tél : 05 53 48 46 74
info.energie@caue47.com

• CPIE PAYS DE SERRES VALLÉE DU LOT

1 Bd de la République
47300 Villeneuve- Sur-Lot
Tél : 05 53 71 05 34
arpenergie@wanadoo.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROCHEFORT

Espace Nature
Place Colbert
35 rue Audry de Puyravault
17300 Rochefort
Tél : 05.46.87.48.44
infoenergie@cda-paysrochefortais.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE LA ROCHELLE

Comptoir du Développement Durable
14 rue des Gentilshommes
17000 La Rochelle
Tél : 05 46 51 11 42
eie@agglo-larochelle.fr

• MAISON DE L'ÉNERGIE

Heurtebise
17500 Jonzac
Tél : 05.46.04.84.51
energie@cg17.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROYAN ATLANTIQUE

107 Avenue de Rochefort
7201 Royan Cedex
Tél : 05 46 22 19 36
infoenergie@agglo-royan.com

• DÉFI ENERGIES 17

Spécialité Solaire
5 rue Jean Philippe Rameau
17700 Surgères
Tél : 05.46.01.18.67

• CA.U.E.16

31 Boulevard besson bey
16000 Angoulême
tel : 05.45.92.95.93
infoenergie.caue16@wanadoo.fr

• PNR PÉRIGORD LIMOUSIN

La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 00
v.luminau@pnrpl.com

• CAUE DORDOGNE

2 Place Hoche
24000 Périgueux
Tél : 05 53 08 37 13
m.cosset@cauedordogne.com

• PACT H&D DE LA DORDOGNE

56 rue Gambetta BP 1011
24001 Périgueux Cedex
Tél : 05 53 06 81 20
s.pere@pact-dordogne.fr

• PACT H&D DES LANDES

45 Avenue Victor Hugo
40100 DAX
Tél : 05 58 74 12 56
energie@pactdeslandes.org

• PACT H&D BEARN-BIGORRE

48 bis Bd. Alsace-Lorraine, BP 1104
64011 Pau Cedex
Tél : 05 59 14 60 64
infoenergie@pactbearn.com

• PACT H&D PAYS BASQUE

9 rue Jacques Laffite
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 31 60
eie@pacthd-pb.fr

• CAUE DU GERS

29 chemin de Baron
32 000 Auch
Tél : 05 62 63 49 65
eie32@wanadoo.fr
www.caue-mp.fr

• CAUE 47

Maison des Maires
9 rue Etienne Dolet
47000 Agen
Tél : 05 53 48 46 74
info.energie@caue47.com

• CPIE PAYS DE SERRES VALLÉE DU LOT

1 Bd de la République
47300 Villeneuve- Sur-Lot
Tél : 05 53 71 05 34
arpenergie@wanadoo.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROCHEFORT

Espace Nature
Place Colbert
35 rue Audry de Puyravault
17300 Rochefort
Tél : 05.46.87.48.44
infoenergie@cda-paysrochefortais.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE LA ROCHELLE

Comptoir du Développement Durable
14 rue des Gentilshommes
17000 La Rochelle
Tél : 05 46 51 11 42
eie@agglo-larochelle.fr

• MAISON DE L'ÉNERGIE

Heurtebise
17500 Jonzac
Tél : 05.46.04.84.51
energie@cg17.fr

• COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DE ROYAN ATLANTIQUE

107 Avenue de Rochefort
7201 Royan Cedex
Tél : 05 46 22 19 36
infoenergie@agglo-royan.com

• DÉFI ENERGIES 17

Spécialité Solaire
5 rue Jean Philippe Rameau
17700 Surgères
Tél : 05.46.01.18.67

• CA.U.E.16

31 Boulevard besson bey
16000 Angoulême
tel : 05.45.92.95.93
infoenergie.caue16@wanadoo.fr

• PNR PÉRIGORD LIMOUSIN

La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 00
v.luminau@pnrpl.com

• CAUE DORDOGNE

2 Place Hoche
24000 Périgueux
Tél : 05 53 08 37 13
m.cosset@cauedordogne.com

• PACT H&D DE LA DORDOGNE

56 rue Gambetta BP 1011
24001 Périgueux Cedex
Tél : 05 53 06 81 20
s.pere@pact-dordogne.fr

• PACT H&D DES LANDES

45 Avenue Victor Hugo
40100 DAX
Tél : 05 58 74 12 56
energie@pactdeslandes.org

• PACT H&D BEARN-BIGORRE

48 bis Bd. Alsace-Lorraine, BP 1104
64011 Pau Cedex
Tél : 05 59 14 60 64
infoenergie@pactbearn.com

• PACT H&D PAYS BASQUE

9 rue Jacques Laffite
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 31 60
eie@pacthd-pb.fr

• CAUE DU GERS

29 chemin de Baron
32 000 Auch
Tél : 05 62 63 49 65
eie32@wanadoo.fr
www.caue-mp.fr

• CAUE 47

Maison des Maires
9 rue Etienne Dolet
47000 Agen
Tél : 05 53 48 46 74
info.energie@caue47.com

• CPIE PAYS DE SERRES VALLÉE DU LOT

1 Bd de la République
47300 Villeneuve- Sur-Lot
Tél : 05 53 71 05 3

Les défis de la construction durable

Démarche collaborative, initiatives pour mieux guider les particuliers. Les métiers du bâtiment se repensent et se réinventent.

Pour faire face aux enjeux environnementaux et sociétaux, le secteur du bâtiment doit apprendre la sobriété énergétique tout en construisant plus. Une équation à laquelle le Plan Bâtiment Grenelle a répondu par deux nouvelles réglementations thermiques (RT). Ainsi, dès le 1er janvier 2013, la RT 2012 obligera les constructions neuves à consommer moins de 50 kWh/m²/an (contre environ 150 kWh/m²/an aujourd'hui), puis, en 2020, à produire plus d'énergie qu'elles n'en consomment (énergie positive).

Outre l'utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux innovants, outre la mise en place de nouvelles formes de construction, c'est l'organisation même des métiers

du bâtiment qui doit aussi se transformer. Ceux-ci sont très nombreux et fragmentés (la Fédération française du bâtiment compte à elle seule 42 000 entreprises). Or, le bâtiment durable qui tend à l'excellence énergétique est devenu un système complexe. Chacune de ses composantes interagit fortement avec toutes les autres. De la conception à la livraison, les multiples compétences doivent aujourd'hui savoir s'associer au sein de ce que l'on appelle une offre globale pour mieux maîtriser la réalisation de ces bâtiments. Tous les corps d'état sont concernés : maîtres d'œuvre, entreprises et artisans du bâtiment. Ils ont à leur disposition de nouveaux outils technologiques comme la maquette numérique qui leur permet de partager leurs informations.



CHIFFRES-CLÉS

► Le bâtiment représente environ 43% des consommations énergétiques françaises et 23% des émissions de Co₂.

► D'ici 2050, 6 millions de logements neufs à énergie positive sont à construire en France.

► Le secteur du bâtiment compte 3,5 millions de professionnels.

► Le chiffre d'affaires de la construction de logements totalisait 40,6 milliards d'euros, en 2010.

DÉFINITION

KWh/m²/an ? L'énergie primaire correspond à l'énergie brute, avant qu'elle ne soit transformée et transportée. La consommation d'un bâtiment se mesure conventionnellement en kilowatts/heure d'énergie primaire, par mètre carré et par an.

Par ailleurs, face à la multiplication des références et des signes de qualité chez les professionnels du bâtiment et des énergies renouvelables, les particuliers ont besoin de plus de

clarté. Les investissements qu'ils consentent nécessitent une meilleure identification des offres compétentes. La mention « Reconnu Grenelle Environnement », inscrite

dans la charte d'engagement signée le 9 novembre 2011 par l'Etat, l'ADEME et plusieurs organismes professionnels et de qualification, améliore la lisibilité de cette offre. ■

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES A Bayonne, du BBC sans énergie renouvelable



Quatre jours : c'est le temps qu'il a fallu pour assembler chacune des quinze maisons BBC du quartier d'Arroussets.

Une maison en accession sociale à la propriété, montée en quatre jours, bénéficiant du label Bâtiment Basse Consommation (BBC), le tout situé au Pays Basque ? C'est un défi que le Col (Comité ouvrier du logement), société coopérative de production d'HLM, a relevé à Bayonne, dans la ZAC

d'Arroussets. L'objectif était de construire quinze maisons BBC sans faire appel à des énergies renouvelables. Livrées en février 2011, elles ont bénéficié du soutien financier de l'ADEME et du conseil régional d'Aquitaine, dans le cadre d'un appel à projets destiné à faciliter l'émergence de constructions perfor-

mantes dans la région. Le Col avait déjà réalisé des opérations pilotes en matière de développement durable, mais ces maisons en bois ont constitué une première. Les murs, issus de filières locales, ont été montés en usine et assemblés sur le chantier, ce qui explique la vitesse-record de construction. « On gagne

en temps et en qualité d'exécution », explique Sonia Martin del Campo, directrice générale adjointe du Col. « Ce sont aussi des chantiers plus propres, avec presque pas d'eau et moins de déchets ».

La façade sud, largement ouverte, laisse pénétrer le soleil en hiver et bénéficie de protections (avant-toits, balcons) en été. Mais la grande innovation, ce sont les matériaux à changement de phase, composés de petites billes qui libèrent lors des journées les plus chaudes la fraîcheur captée par une surventilation nocturne. En effet, « de par leur faible inertie, les maisons en construction bois peuvent présenter des problèmes de confort l'été. Là, on a corrigé ce problème », analyse Eric

Aufaure, spécialiste des bâtiments durables à l'ADEME Aquitaine. Au final, la performance énergétique est

exemplaire : 38 kWh/m² par an, soit deux à trois fois moins que la moyenne des constructions neuves. ■

DES FORMATIONS INÉDITES EN AQUITAINE

Courant 2012, des plateformes pédagogiques d'un nouveau genre, destinées aux formations initiale et continue, devraient voir le jour dans cinq CFA et lycées de la région. La première permettra d'acquérir les compétences nécessaires à la bonne installation des équipements de chauffage au bois. Les quatre autres porteront sur les nouvelles techniques d'enveloppe et de ventilation des bâtiments, avec une attention particulière à l'étanchéité à l'air. Les entreprises pourront ainsi anticiper sur les réglementations fixées par le Grenelle de l'environnement, dont la première étape est la réglementation thermique 2012 (RT 2012), qui s'appliquera début 2013 à tous les bâtiments neufs, exigeant de très hautes performances énergétiques. Ce projet résulte d'une collaboration entre l'ADEME, la Fédération française des bâtiments (FFB), le conseil régional d'Aquitaine et le rectorat. ■

La maîtrise de l'énergie passe par la rénovation

Rénover un bâtiment existant permet d'améliorer ses performances en matière de consommation d'énergie. Une réglementation thermique encadre désormais les travaux d'amélioration.



OLIVIER SEBASTIEN

La rénovation d'un bâtiment existant, immeuble ou maison individuelle, est soumise depuis novembre 2007 à une réglementation thermique qui fixe des performances énergétiques minimales sur les produits et équipements mis en œuvre pour son amélioration. Cela concerne l'isolation, le chauffage et la climatisation, l'eau chaude sanitaire, la régulation, la ventilation et l'éclairage. Pour les rénovations très lourdes de bâtiments de plus de 1000 m², achevés après 1948, la réglementation définit un objectif de performance globale pour le bâtiment rénové. Pour tous les autres cas de rénovation, la réglementation définit une performance minimale pour

l'élément remplacé ou installé. L'objectif de consommation d'un bâtiment rénové est de 80 kWh/m²/an. Il existe par ailleurs un label « BBC (Bâtiment basse consommation) Rénovation 2009 ». Pour l'obtenir, les logements rénovés doivent afficher une consommation d'énergie entre 64 et 120 kWhEP/m²/an.

Avant de débiter les travaux, il est nécessaire de faire effectuer par un professionnel un diagnostic de

performance énergétique (DPE) ou un audit énergétique complet. Ensuite, le chauffage représentant les deux tiers de la consommation d'énergie d'un logement, le premier objectif de la rénovation sera d'améliorer l'isolation (toit, murs, plancher, ouvertures), puis l'efficacité du système de chauffage. Les nouveaux équipements (chaudière, PAC, etc.) devront avoir un rendement minimal, imposé par la réglementation

thermique. Pour le cas du chauffage électrique, un dispositif électronique de régulation, avec 4 niveaux de fonctionnement, devra être installé. Il existe plusieurs aides financières incitant les particuliers ou les co-propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation : crédit d'impôt « développement durable », aides de l'Agence nationale de l'habitat, nouveau Prêt à taux zéro, dispositif locatif Scellier. ■

HPE : Haute performance énergétique. Qualité attribuée à des projets de construction dont la consommation conventionnelle d'énergie est inférieure de 10% (HPE) et de 20% (THPE) à la valeur réglementaire exigée par la RT 2005.

CHARENTE MARITIME Onze logements et une crèche dans un vieil atelier



La résidence Mélusine, ancien atelier de la fin du XIX^e, après les travaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-CHARENTE

Distillerie, usine de charrettes, usine d'antivols... Le vieux bâtiment situé à l'entrée du bourg de Saint-Jean-d'Angle, 538 habitants, en Charente-Maritime, avait connu plusieurs vies. Depuis début 2011, il abrite 11 logements sociaux

et une micro-crèche. L'opération a été lancée d'un appel à projets régional PREBAT et Effinergie. D'un coût de près d'1,5 million d'euros, elle a notamment été soutenue par l'ADEME, la région Poitou-Charentes et le conseil général de

Charente-Maritime. Chose peu banale, c'est une communauté de communes, celle du Sud-Charente, à laquelle appartient Saint-Jean-d'Angle, qui s'est portée maître d'ouvrage après avoir acheté le bâtiment à un particulier. C'est aussi elle qui gère aujourd'hui les logements sociaux, sans passer par un bailleur. « Tous ont été loués très rapidement, témoigne Barbara Rousseau-Deschamps, chargée de mission de la communauté de communes. Même en milieu ru-

ral, il y a des demandes. D'autant plus que ce sont des appartements économes en énergie, avec des charges peu importantes et des loyers bas. » Le chantier a duré un an. « Au départ, ce n'était pas gagné, explique la chargée de mission. Il y avait énormément de contraintes. » Le bâtiment était notamment soumis à une autorisation des Bâtiments de France qui limitait les transformations sur la façade avant. D'où l'usage de techniques d'isolation adaptées au bâti ancien, avec pour

objectif une consommation annuelle inférieure à 80 kWh d'énergie primaire par mètre carré (contre une moyenne de 330 kWh pour les bâtiments résidentiels). Au rez-de-chaussée de cette résidence, baptisée Mélusine, se trouve la micro-crèche, qui peut accueillir neuf enfants. Barbara Rousseau-Deschamps évoque de longues listes d'attente. « C'est important pour une petite commune. On créé de l'emploi, on répond à une demande des familles. »

Pour Philippe Barritault, animateur de secteur énergie à l'ADEME Poitou-Charentes, c'est aussi un moyen de « reconquérir les cœurs de bourgs », limiter la consommation d'espace. Sans compter que « les réhabilitations coûtent moins cher que de raser et reconstruire. En réutilisant des bâtiments existants, on réduit l'énergie grise », c'est-à-dire l'énergie nécessaire à la production, transformation ou transport de matières premières. ■

Qualité de l'air : le rôle des transports

Les transports routiers ont des impacts sur la qualité de l'air de nos villes et donc sur notre santé. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de privilégier, lorsque c'est possible, les modes de déplacements peu émetteurs de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre comme la marche, le vélo, le covoiturage ou l'autopartage.



CHIFFRES-CLÉS

► En Europe, on estime que la pollution de l'air peut diminuer l'espérance de vie de 9,6 mois.

► En 2010, en France, les émissions de gaz à effet de serre des transports ont augmenté de 0,8%, alors qu'elles baissaient depuis cinq années consécutives.

► 82% des transports de personnes se font encore en voiture (11% en train, 6% en cars ou autobus).

► 6000 euros : c'est ce que coûte, par an, l'utilisation d'une voiture personnelle.

► En 2010, 80% des véhicules achetés appartiennent aux classes vertes A, B et C (jusqu'à 140g CO₂/km). En 2007, ils ne représentaient que 50% des ventes.

Nous nous déplaçons sans arrêt, de plus en plus et de plus en plus loin. Cette mobilité accrue a des conséquences non seulement sur la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre mais aussi sur la pollution de l'air, particulièrement en ville. Aujourd'hui, les concentrations en particules fines et en oxydes d'azote dans certaines grandes agglomérations sont encore trop élevées par rapport aux seuils fixés par l'Union Européenne.

Cette mauvaise qualité de l'air représente un risque immédiat pour la santé notamment des enfants et des personnes fragiles, et contribue à la survenue de pathologies chroniques comme l'asthme, les allergies, les insuffisances respiratoires, les maladies cardio-vasculaires, voire certains cancers. La pollution de l'air peut également avoir des impacts environnementaux sur le patrimoine bâti (altération des pierres), sur la végétation, (modification des rendements de certaines

productions agricoles) et sur les écosystèmes terrestres et aquatiques (acidification, eutrophisation des sols, des lacs et rivières), compte tenu de la circulation des masses d'air sur de longues distances.

Pour limiter cette pollution, il est donc nécessaire de se déplacer autrement et de privilégier pour les trajets courts, les transports en commun (économes en espace et en énergie, moins polluants et souvent plus rapides que la voiture), le vélo ou la marche, gratuite et bonne pour

la santé, voire le co-voiturage et l'auto-partage. Pour vous aider, des guides gratuits sont téléchargeables sur le site de l'ADEME, ainsi que des comparateurs, qui évaluent l'impact environnemental de vos déplacements selon les modes de transport. Une application « Eco-citoyens » pour iPhone est aussi disponible. ■

➔ www.ademe.fr/eco-comparateur

➔ www.ademe.fr/calcullette-eco-deplacements

CHARENTE-MARITIME Comment nous déplaçons-nous ?

« Résidant à Marsily, je me rends quotidiennement au parking Les Greffières de Lagord où je prends Illico qui m'amène en centre-ville en moins de 15 minutes ». Nathalie, 41 ans, a répondu comme 3114 autres habitants de l'agglomération rochelaise à l'Enquête Déplacements de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, réalisée en partenariat avec l'INSEE, l'ADEME, la DDTM 17 (État), la région Poitou-Charentes et le concours financier du FEDER (Europe) et dont les premiers résultats ont été rendus publics à l'automne dernier.

« Ce qui nous a le plus frappé dans les résultats, c'est la part modale du

vélo, explique Sébastien Bourcier, animateur du secteur transport et mobilité à l'ADEME Poitou-Charentes. 8%, c'est important quand on sait qu'en France on est plutôt autour des 4%. Un constat partagé par Thierry Réveillère, responsable transport de la CdA : « La part du vélo monte même à 10% sur la ville de La Rochelle. Cela s'explique par la taille moyenne de l'agglomération, les distances à parcourir en moyenne inférieure à 4 km, le peu de relief, mais aussi par l'offre de service initiée dès les vélos jaunes du milieu des années 1970. L'agglomération compte ainsi 232 km de pistes cyclables ».

Les transports doux sont de toute façon à

l'honneur : 5% des déplacements se font par transport en commun, ce qui situe La Rochelle dans la moyenne nationale, tandis que 27% des personnes interrogées se déplacent à pied. Un excellent chiffre que Thierry Réveillère explique par « une densité forte et une proximité dans l'espace et dans le temps sur le territoire de l'agglomération ». « Ces résultats montrent un partage équitable entre les transports mécanisés et les autres », poursuit-il. Effectivement, la part des déplacements réalisés en voiture, est plutôt faible : 58% (conducteur et passager). Pourtant, 86% des ménages possèdent un véhicule, mais ne roulent pas forcément



Le vélo, moyen de transport privilégié par les Rochelais.

avec. En fait, sur les 91 000 véhicules particuliers, 21 000 restent au garage.

L'enquête donne d'autres indications sur les motifs de déplacements, les distances et les trajets par tranche horaire. On ne s'étonnera guère qu'un quart des déplacements des ménages concerne le trajet domicile-travail qui se fait à 75% en voiture. En revanche, on est encore

surpris quant à l'importance du vélo dans ce trajet : 7%. Par ailleurs, l'ensemble des déplacements quotidiens pour la CdA est de 516 000, soit 4,06 déplacements par jour par habitant, ce qui représente « une forte mobilité » pour Thierry Réveillère.

Effectuée parallèlement à la mise en œuvre du 2^{ème} Plan de déplacement urbain (PDU 2010-2020) de la CdA, cette enquête va contri-

buer à l'affiner. « Cela nous permet de connaître les habitudes de déplacements des habitants pour mieux adapter l'offre aux besoins en redessinant notre offre de transport public en conséquence, précise Thierry Réveillère. L'enquête est une photographie des déplacements territoriaux qui va servir d'outil pour orienter la politique de transport et évaluer les impacts environnementaux de la mobilité ». ■

Nouveaux services à la mobilité

LE VÉLO LIBRE-SERVICE

En 1974, La Rochelle fut la première ville française à expérimenter le partage de vélos.

Mais le concept se démocratisa vraiment avec le lancement du Vélo'v à Lyon, en 2005. Depuis, il s'est largement répandu : 34 villes ou agglomérations l'ont adopté. La dernière fut Lille en septembre 2011. Le vélo en libre-service a fortement accentué l'usage du vélo en ville et permis de réduire de nombreuses nuisances environnementales en termes de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique locale, bruit.



J. LEONEGRAND LYON

LES APPLICATIONS D'AIDE À LA MOBILITÉ

L'offre de transports se diversifiant, notamment en ville, une information précise devient nécessaire pour permettre à l'usager

de passer facilement d'un mode de transport à un autre et de gérer les interconnexions entre ces différents modes de transport. Les nouvelles technologies permettent cette mise à disposition de l'information en temps réel, grâce à Internet et via les téléphones mobiles. Horaires des trains, places de parking disponibles, trafic des bus, géolocalisation... Gérer ses déplacements devient plus simple. Ce sont des gains évidents de temps, d'énergie et de qualité de vie.

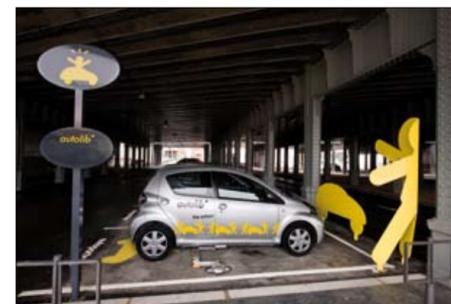
Un guide des applications mobiles est disponible sur : <http://www.agissons.developpement-durable.gouv.fr>



NAXA

L'AUTOPARTAGE

Principe de mise à disposition de voitures pour une courte durée, l'autopartage tend à se démocratiser en ville, grâce notamment au déploiement des nouvelles technologies. Il répond à un vrai besoin puisque 70% des trajets effectués par ce moyen ne pourraient être faits autrement qu'en voiture. Il permet à la fois de réduire la consommation d'énergie et les émissions de polluants, et libère de l'espace urbain.



GRAND LYON



PHILIPPE SÉRIEYS

L'INTERMODALITÉ

La multimodalité (variété des modes de transport) commence à s'organiser pour une meilleure pratique de l'intermodalité. Autrement dit, la possibilité de combiner différents moyens de transport sur un même trajet : train + co-voiturage, bus + vélo, métro + scooter, etc. Agglomérations, opérateurs privés, compagnies de transport mettent en place des services et des espaces dédiés à l'intermodalité. Le but avoué est de rationaliser l'usage de la voiture.

AQUITAINE Le Car à Pattes, cet autobus pédestre



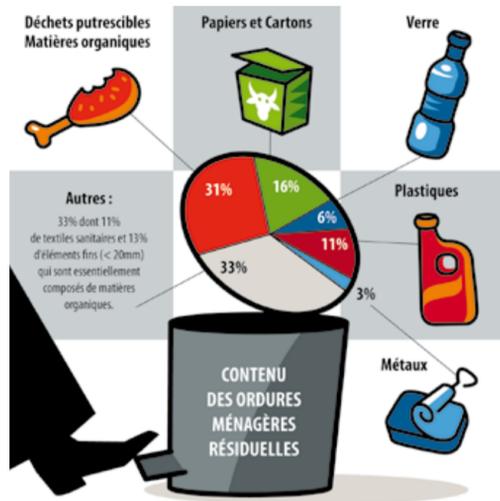
Des arrêts, des horaires, des conducteurs et des passagers : le Car à Pattes a tout d'un bus scolaire... mais à pied !

« Si on commence tout petit à utiliser la voiture pour faire 500 mètres, on va le faire toute sa vie ! » Pour Alain Besançon, spécialiste des questions de transport et mobilité à l'ADEME Aquitaine, il est des trajets qui peuvent se faire à pied, et celui qui mène de la maison à l'école en fait souvent partie. C'est pourquoi l'ADEME et l'association Graine Aquitaine ont lancé en 2008 une opération baptisée « Car à Pattes ».

Le principe : un groupe de parents d'élèves s'organise pour, à tour de rôle, accompagner plusieurs enfants à l'école à pied, en suivant un itinéraire appelé « ligne ». L'initiative répond au Grenelle de l'environnement de 2007, qui insistait sur la nécessité de développer les déplacements « doux ». Sur les 2000 écoles primaires d'Aquitaine, entre trente et cinquante disposent de lignes.

Principal visé : le milieu urbain, qui, pour Alain Besançon, « cristallise tous les inconvénients » : embouteillages, stress, pollution... A l'origine d'une ligne, on trouve souvent des associations de quartier ou d'éducation à l'environnement, qui font office de relais locaux. Elles aident les parents à identifier leurs besoins, cartographier leur quartier, tester des itinéraires, et enfin créer leur ligne. Des outils sont aussi disponibles sur le site www.surlaroutedelecole.fr.

Alors certes, il faut un peu de courage pour abandonner le confort de sa voiture au cœur de l'hiver, mais quoi de mieux qu'un petit quart d'heure à pied tous les matins pour retrouver la forme ? Il semblerait en tout cas que les enfants, eux, ne soient plus à convaincre. En témoigne Emmanuelle Tomaso, de l'association Béarn Environnement Initiatives, qui a permis l'ouverture de lignes dans deux écoles sur six à Oloron-Sainte-Marie (64) : « Ils se retrouvent entre copains, n'ont aucune réticence, même s'il pleut ! » Un exemple à suivre... ■



OLIVIER CHARBONNEL

Au final, avec les « éléments fins », la poubelle est donc majoritairement constituée de matières putrescibles (40%), que l'on peut valoriser, grâce au compostage, par exemple.

La composition de notre poubelle change-t-elle ?

Entre la campagne d'études précédente, en 1993 et celle de 2007, on remarque une augmentation significative de la part des textiles sanitaires : ils sont 3 fois plus importants en pourcentage. Mais les déchets recyclables « secs » (verre, papiers, cartons) diminuent, grâce au développement et à la généralisation des collectes sélectives.

Comment pourrait-on réduire nos déchets ?

De nombreuses catégories de déchets peuvent être la cible d'actions de prévention. Une partie des déchets putrescibles pourraient faire l'objet d'un compostage domestique. Ensuite, une consommation responsable permettrait de réduire

« Une consommation responsable peut réduire le gaspillage alimentaire »

etc. Ensuite, nous trouvons les papiers pour 10% avec notamment les Journaux-Magazines et imprimés publicitaires, les cartons (6%), le verre (6%) et les métaux (emballages ferreux ou aluminium et autres métaux). La catégorie « autres », 33% des OMR, regroupe tous les déchets alimentaires (restes de repas, noyaux, etc) mais aussi de déchets qui pourraient être évités comme du pain ou des fruits et légumes consommés en partie. Ces déchets putrescibles constituent donc une des cibles des actions de prévention et de réduction des déchets. Les plastiques, eux, représentent 11%, c'est-à-dire 36 kg/hab/an : flacons, bouteilles, boîtes à œufs,

le gaspillage alimentaire ou les papiers de bureau par exemple. Les « stop-pub » ou le tri des produits dangereux font aussi partie des gestes qu'il faut adopter. Au total, près de la moitié de la poubelle grise (44%) est concernée par de telles actions, ce qui représente 140kg/hab/an. Concernant les déchets recyclables (emballages, verre, métaux,...) encore contenus dans la « poubelle grise », ils représentent 27% (soit 86 kg/hab/an). C'est beaucoup trop et il faut donc les valoriser en les recyclant. Enfin, il faut savoir que la moitié de la « poubelle grise » reste potentiellement valorisable par voie organique (compostage, méthanisation). ■

TROIS QUESTIONS À...

Rafaëlle Desplats

Service Planification et Observation des Déchets de l'ADEME



ADEME

Que révèlent les chiffres de notre infographie ?

Précisons tout d'abord que les pourcentages de l'infographie, qui datent de 2007, concernent les ordures ménagères résiduelles (OMR), c'est-à-dire ce qu'on appelle la « poubelle grise », celle dans laquelle nous jetons les déchets restants après avoir effectué le tri sélectif et jeté dans les poubelles spéciales les déchets recyclables. Dans cette « poubelle grise », les déchets putrescibles (des matières organiques comme les épiluchures) représentent 31%, soit 98 kg par habitant et par an. Dans ces 98 kg, 7kg/hab/an concernent des produits alimentaires qui sont jetés tout emballés et non consommés ! C'est beaucoup trop. Le reste est constitué de déchets alimentaires (restes de repas, noyaux, etc) mais aussi de déchets qui pourraient être évités comme du pain ou des fruits et légumes consommés en partie. Ces déchets putrescibles constituent donc une des cibles des actions de prévention et de réduction des déchets. Les plastiques, eux, représentent 11%, c'est-à-dire 36 kg/hab/an : flacons, bouteilles, boîtes à œufs,



Les « Médiaterre » Marie et Peio présentent leurs outils. Deux mots d'ordre : pédagogique et ludique !

GIRONDE Les « Médiaterre » en mission

Il y a encore un an, Sylvie Servant, Bordelaise de 78 ans, ne traitait pas ses déchets. Quand elle se brossait les dents, elle ne fermait pas le robinet. Désormais, elle veille à bien séparer le verre, le papier, le plastique... Elle fait plus attention à sa consommation d'eau et, avec son mari, ils mangent moins de viande. Au supermarché, elle tourne le dos aux produits suremballés.

Ce qui l'a incitée à modifier ces « petites choses de la vie courante » ? Sa rencontre avec deux volontaires d'Unis-Cité, une association qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer un « service civique ». Parmi les missions figure le programme des « Médiaterre », dont l'ADEME est partenaire. Le principe est simple : des volontaires partent à la rencontre de familles dans des quartiers modestes et entament avec elles, de manière individuelle et sur plusieurs mois, une réflexion sur la consommation responsable. L'objectif est de les amener à intégrer des écogestes dans leur vie quotidienne. L'opération a déjà touché vingt-six familles sur l'agglomération de Bordeaux en 2010/2011.

Tout commence par un questionnaire : « Combien de bains par semaine prenez-vous ? », « Quand le givre s'installe dans votre réfrigérateur, que faites-vous ? », etc. Les réponses aux 27 questions vont déterminer une série d'écogestes à mettre en place, progressivement. Deux fois par mois, les deux mêmes volontaires

se rendent dans « leurs » familles pour aborder un nouveau thème, à l'aide de fiches pédagogiques et de petits jeux. « Ça a toujours été très intéressant, s'enthousiasme Sylvie. Ça a été un échange, une conversation et non pas une leçon ».

Les écogestes sont variés et relèvent souvent du bon sens : choisir des fruits et légumes de saison, éviter de laisser les appareils électriques en veille, prendre une douche plutôt qu'un bain... « Parmi les écogestes qui interpellaient, il y avait « je diminue ma consommation de viande » : les gens ne font pas le lien avec l'environnement, ils ne se rendent pas compte de ce que cela implique en matière de consommation d'eau, de transports », note Marie Laydis, volontaire en 2011. Certains gestes n'ont pas vraiment la cote, comme le « Stop pub » sur la boîte aux lettres. Mais quand l'effort promet d'être répercuté sur la facture, la motivation s'accroît : nombreux sont ainsi ceux qui réduisent leur consommation d'eau.

Par ailleurs, des ateliers de quartier et des sorties pédagogiques sont proposés aux familles ainsi qu'à tous les habitants. Une manière de renforcer la sensibilisation tout en créant du lien social. Quoiqu'il en soit, le message semble passé dans les foyers témoins, et même au-delà : Sylvie en a « parlé à ses enfants, petits-enfants et voisins », et quand elle voit quelqu'un jeter un papier par terre, elle ne manque pas de le rappeler à l'ordre. ■

Le coût de la gestion des déchets

Usagers ou collectivités ont tous intérêt à trier. Cela génère des recettes.

En aval de ce geste anodin et quotidien, la collecte et le traitement des déchets ont un coût, qui ne cesse d'augmenter. Entre 2000 et 2009, les coûts de gestion des déchets ont augmenté en moyenne de 6,4% par an. Selon Aude Andrup, du service Planification et Observation des Déchets de l'ADEME, « la hausse des coûts de ces quinze dernières années est en partie liée à la modernisation du parc des installations, au développement des déchèteries, à l'accroissement des flux pris en charge par le service public et à l'augmentation des quantités collectées ».

Parce que la quantité de déchets produits par les usagers a un impact direct sur les coûts supportés par les collectivités, « nous avons tout intérêt à être vigilant sur les déchets que nous jetons en consommant de manière responsable (éviter d'acheter des produits suremballés, louer du



ROLAND BOURGUET/ADEME

matériel plutôt que l'acheter quand cela est possible... » explique Aude Andrup.

Mais ce n'est pas tout, les gestes de tri ont aussi leur importance et une incidence sur les coûts. Actuellement, dans 50% des collectivités les coûts de collecte et de traitement des déchets recyclables* sont inférieurs à ceux des déchets résiduels**. À l'avenir cette

proportion devrait augmenter en raison de la hausse attendue des soutiens des organisations industrielles et des recettes de vente des matériaux récupérés (faisant ainsi baisser le coût restant à la charge de la collectivité). « Les déchets triés génèrent des recettes, leur maximisation est un levier pour maîtriser les coûts » rappelle

Aude Andrup. Par ailleurs, les coûts de traitement des déchets non triés vont continuer de croître en raison de la hausse de la Taxe Général sur les Activités Polluantes (taxe sur l'incinération et la mise en décharge).

Les collectivités peuvent, elles aussi, agir sur les coûts de gestion des déchets en optimisant leur service et en

l'adaptant aux contraintes de leur territoire (mode de collecte, fréquence de collecte, etc), tout en maintenant la satisfaction des usagers et en limitant les impacts environnementaux. ■

* Emballages hors verre et papiers
** Déchets non triés

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES Fabriquer le même produit, d'une manière différente

Quatre ans : c'est le temps qu'il a fallu à Roskoplast, entreprise de 28 salariés située à Lons (Pyrénées-Atlantiques), pour opé-

rer une révolution verte. C'était un défi, compte tenu de son secteur d'activité : la fabrication d'emballages en plastique transparent. Un

produit qui, ironie de la chose, est destiné à être jeté.

Pour Jean-Luc Vidal, qui a pris la tête de la société en 2005, c'était

donc d'autant plus important de montrer l'exemple. A commencer par un tri interne total, avec une multiplication des poubelles et

des broyeurs. Résultat : une division des déchets ménagers par quatre. Et grâce à un changement d'encre, les écrans n'ont presque plus besoin d'être nettoyés, ce qui a divisé la consommation d'eau par dix.

« Notre objectif, c'est d'atteindre la même qualité de produit avec le moins de matière possible », explique Jean-Luc Vidal. Les rebuts ne sont plus jetés mais broyés et revendus comme matière première à des entreprises industrielles locales, qui les transforment pour en faire, par exemple, des pots de miel.

Mais la principale innovation de Roskoplast, c'est l'utilisation de PET recyclé au lieu du PVC, plus nocif. L'entreprise a conçu un étui pour

bouteille de champagne breveté : il intègre 85% de PET recyclé, avec un gain de matière de 40% et une baisse de 25% de CO2 sur la durée de vie du produit.

L'effort est aussi porté sur le social, avec une redistribution des bénéfices aux salariés et l'accès à des formations. Jean-Luc Vidal dit qu'il a surtout « transposé » des méthodes observées lors de ses précédents postes dans la chaussure, le bois ou le conditionnement plastique. « J'appelle ça de la curiosité. Le terme technique, c'est œil technologique », sourit-il. Un œil qui lui a valu plusieurs distinctions, dont le Trophée aquitain de la responsabilité sociétale des entreprises, en 2010. ■



ROSKOPLAST

Avant, les rebuts étaient jetés dans une benne puis traités par un repreneur. Désormais, des broyeurs internes permettent à Roskoplast d'économiser 20 000 euros par an.

Ecoconsommateur tous les jours

■ Pour repeindre le salon, je peux choisir une peinture avec l'écolabel français « NF Environnement » ou l'écolabel européen : ils me garantissent sa qualité écologique.

■ Choisir des fruits et des légumes locaux et de saison, c'est limiter la consommation d'énergie liée à leur transport et à l'éventuel chauffage des serres.

■ Je dois acheter du papier-toilette, je vais choisir celui avec l'écolabel européen.

■ Mon lecteur de DVD est en panne. Avant d'en acheter un autre, je vais essayer de le faire réparer au service après-vente de mon magasin.

■ Pour faciliter le transport de mes achats et limiter l'usage des sacs plastiques, je pense à prendre mon cabas quand je vais faire mes courses.

■ Un si grand emballage pour ce stylo, est-ce bien utile ?



■ Je n'ai pas besoin d'une nouvelle trousse pour mes crayons, la mienne est encore en bon état.

■ Un sac de 1 kg de riz, c'est mieux que 2 boîtes de 500 g : ça fera moins d'emballage.

■ Ce pot de crème fraîche de 1 kg est trop gros car je n'en utilise pas souvent. Je préfère un pot plus petit qui sera utilisé avant d'être périmé.

■ Je préfère utiliser une lessive concentrée : il y a moins d'emballage.

■ En consultant l'étiquette énergie de cette voiture avant de l'acheter, je vois qu'elle consomme moins de carburant aux 100 km. Elle émet également moins de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

AQUITAINE Le développement durable, c'est aussi dans le cartable



À la Chambre de commerce de Bordeaux, acheteurs et fournisseurs ont pu échanger sur l'opération pilote « sensibilisation aux écofournitures ».

« Les produits écoresponsables existent dans les fournitures scolaires, mais ils sont noyés dans l'ensemble de l'offre. Malgré tout, on a passé un cap », prévient Antoine Bonsch, spécialiste des écoachats et de la distribution à l'ADEME Aquitaine. « Maintenant, il faut passer à l'étape suivante. » Autrement dit : augmenter la visibilité de ces produits en magasin et orienter le consommateur vers des choix responsables. C'est l'objet du projet « cartable sain », issu d'une col-

laboration entre l'ADEME et le conseil général de Gironde. L'objectif : informer et sensibiliser sur la nécessité de choisir des produits plus respectueux de la santé et de l'environnement. Encore faut-il s'y retrouver !

Pour cela, le site www.moncartablesain.fr a été créé. On y trouve des explications et recommandations pour chaque catégorie de produits : préférer les gommes non parfumées, les colles sans solvants... Le tout assorti de conseils : réutiliser les fournitures d'une année sur l'autre, acheter des produits ro-

bustes, éviter les produits suremballés... On y apprend que les fournitures contenant des produits nocifs (colles, feutres indélébiles...) peuvent dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des salles de classe. Un tableau permet aussi d'identifier les multiples logos, pour repérer en

rayon les labels officiels. Enfin, toutes ces infos sont compilées dans un petit guide imprimable, à emmener avec soi en magasin. ■

DES FORMATIONS PILOTES POUR LES PROS

Entre juin 2010 et septembre 2011, l'ADEME et la Fédération de l'Équipement du Bureau et de la Papeterie (FEB) ont mené une opération pilote auprès de huit entreprises en Aquitaine. Il s'agissait de former les distributeurs et les commerciaux à l'éco-fourniture, afin que les entreprises puissent améliorer leur référencement d'éco-produits et communiquer de manière plus juste sur leur qualité. « Il faut que l'ensemble de la chaîne d'acteurs soit sensibilisée à ces démarches », insiste Antoine Bonsch. Ces formations vont se poursuivre au sein de la FEB. Elles permettent aux professionnels de mieux maîtriser les réglementations et ainsi de mieux répondre aux appels d'offre et aux clients, de plus en plus demandeurs d'éco-produits. ■

➔ www.achatsresponsables.com/aquitaine

La seconde vie des produits

Dons, échanges, troc, enchères : moins jeter c'est aussi inventer une deuxième vie aux produits dont nous souhaitons nous défaire.

Ces 30 dernières années, il était mal vu. Synonyme de faible niveau social pour ceux qui y avaient recours ou d'activité marginale pour ceux qui le pratiquaient. Il est aujourd'hui remis au goût du jour, sollicité, et tend à devenir un vrai secteur économique. Il, c'est le réemploi, boucle courte de l'économie circulaire qui contient aussi dans sa boucle longue, le recyclage. Mais alors que le recyclage suppose une vaste organisation et souvent des investissements technologiques, le réemploi est à la portée quotidienne du citoyen.

Plus précisément, deux modes d'implication pour le détenteur co-existent au sein de cette boucle courte. Le premier fait appel au don de



l'objet par son propriétaire ; le second implique une transaction financière entre propriétaire et repreneur. Tous deux progressent dans les habitudes de consommation des Français. Une enquête IPSOS réalisée pour l'ADEME en juillet 2010 dévoilait ainsi que 7 Français sur 10 affirmaient avoir déjà acheté des produits d'occasion, soit une

augmentation de 11 points par rapport à 2004 (59%). Lessor d'Internet avec ses sites de vente en ligne, d'enchères ou de troc a fortement contribué à cette progression, ainsi que la multiplication des vide-greniers et l'implantation d'enseignes spécialisées. Le réemploi est certes vu comme une manière de consommer malin et à moindre frais, mais

ses incidences sociales et environnementales sont aussi mieux perçues. En 2008, en effet, les acteurs du réemploi avaient collecté plus de 450 000 tonnes de déchets à valoriser, dont 180 000 tonnes ont été réemployées. Et le secteur a développé de nouveaux emplois : son activité en 2008 représentait 16 000 emplois équivalents temps plein. ■

L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL EN PHASE DE TEST

Depuis le 1^{er} juillet 2011, et durant un an, la France teste l'affichage environnemental des produits de consommation courante. 168 entreprises et marques se sont engagées à informer le consommateur des impacts de leurs produits sur le climat, l'eau, les ressources naturelles non renouvelables et la biodiversité. L'affichage est disponible soit sur les étiquettes en magasin soit sur les sites Internet des producteurs. L'expérimentation ne concerne aujourd'hui que les produits français et donnera lieu à un rapport d'évaluation remis en 2013 au parlement. ■

➔ www.developpement-durable.gouv.fr/-Consommation-durable,4303-.html

LANDES Landes Partage, le réemploi sous toutes ses formes

Avant de décrocher un contrat en insertion chez Landes Partage, Antoine, 31 ans, et Aurélie, 24 ans, enchaînaient petits boulots et chômage. Aujourd'hui, il répare des meubles tout en se formant à l'informatique ou à l'isolation de bâtiments, et elle trie des habits. Landes Partage, ils connaissent bien avant d'y travailler : tous deux venaient parfois trouver là des meubles, vêtements ou objets de seconde main.

Landes Partage est née en 1998 à Mont-de-Marsan. Installée dans l'ancienne usine d'espadrilles Caussègue, dans le quartier du Rond, cette association est spécialisée dans le réemploi. Celui des objets... et celui des hom-

mes. Sur les trente-cinq salariés, vingt-cinq sont en contrat d'insertion. Tout en travaillant, ils suivent des formations visant à se réinsérer dans la vie active.

Ici, ils récupèrent, réparent, trient, revendent, démantèlent. Entre les dépôts sur le site et les tournées pour débarrasser les particuliers directement chez eux, Landes Partage voit passer 900 tonnes d'objets par an. Meubles, livres, électroménager, vêtements, bibelots... La moitié est proposée à la vente dans la boutique de l'association. Les appareils électroménagers sont réparés dans la mesure du possible. Ce sont les salariés eux-mêmes, formés par l'équipe encadrante,



Canapés, vêtements, meubles... Ici, chaque objet a le droit à une seconde chance.

qui s'y attèlent. Quant aux produits qui ne peuvent pas être réutilisés, ils sont démantelés, soit sur place (tissus, bois, ferraille, carton...) avant d'être revendus comme ma-

tière première, soit en usine (lave-linge, réfrigérateurs...). Un neuvième du butin total, les « déchets ultimes », finit sa course à la déchèterie. « Au moins, ça ne repart pas

dans la nature ! » note Christian Bodard, directeur de l'association depuis dix ans.

Côté boutique, « on revend à des tarifs très petits ; l'important, c'est que ça parte », confie Christian Bodard. Pour pouvoir acheter, il faut être à jour d'une cotisation symbolique d'un euro. Ils sont ainsi 500 à être adhérents, des plus démunis qui trouvent là un moyen de se meubler et se vêtir à bas coût, aux classes moyennes qui viennent pour le plaisir de chiner. « Il arrive aussi qu'on donne des objets aux gens qui sont vraiment en précarité », explique Christian Bodard. « Comme des couvertures ou des duvets pour les SDF. »

Au premier trimestre 2012, l'association

franchira une nouvelle étape avec l'ouverture d'une recyclerie. L'idée : piocher directement dans les déchèteries. « Tout le monde va être gagnant », affirme le directeur. « Cela va permettre de réduire les déchets sur les déchèteries, en récupérant ce qui est réutilisable ou démontable. Le coût d'enfouissement sera donc moindre pour la collectivité. Et Landes Partage va créer dix postes supplémentaires en insertion ainsi qu'un autre en CDI. » Parmi les principaux partenaires de ce projet à 571 000 euros figurent le conseil régional, le conseil général des Landes, le Marsan agglomération et l'ADEME, qui finance seule près de la moitié. ■

À propos de précarité énergétique

Concept encore peu connu, la précarité énergétique touche pourtant de plus en plus de ménages en France. Y remédier commence par bien identifier les problèmes.

13%

des ménages français sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique, ce qui représente 3,5 millions de ménages. On considère qu'un foyer est dans cette situation quand il doit consacrer plus de 10 % de ses revenus pour ses dépenses énergétiques dans le logement. Cette situation dépend de trois facteurs : les revenus des ménages, le prix des énergies et la qualité énergétique des logements.

L'accès aux énergies fait l'objet d'importantes disparités. L'écart se creuse entre les ménages les plus pauvres et les plus riches du fait notamment de la situation économique et de l'augmentation du prix des énergies depuis quelques années. Entre 2001 et 2006, la part des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages les plus pauvres est passée de 10% à 15%. En 2006, tandis que les foyers les plus riches consacraient 2% de leurs revenus aux dépenses d'électricité et 4% pour les combustibles fossiles, ces parts s'élevaient à 6% et 9% pour les plus pauvres.

Autre illustration significative de ces inégalités, la facture énergétique des habitants de la région parisienne est inférieure de 44% à celles des personnes résidant en zone rurale. Cela résulte notamment de l'accès facilité aux transports en commun, à une proportion plus importante de l'habitat collectif et à un revenu moyen supérieur.

Le rapport du groupe précarité énergétique mis en place en 2009 dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle a identifié les conséquences : impayés, endettement, privation de chauffage,



maladies respiratoires, surmortalité hivernale... Du côté des services sociaux, la facture s'alourdit pour aider les familles à payer leur facture : plus de 150 millions

d'euros sont dépensés par les conseils généraux, CAF, CCAS, etc.

Encore mal connue du public, la lutte contre la précarité énergétique comporte

donc des enjeux à la fois économiques, sanitaires et sociaux. Un enjeu environnemental évident s'y greffe aussi : mieux utiliser et réduire la consommation en

énergie permet d'économiser et de mieux répartir les ressources.

Depuis près de 20 ans, l'ADEME s'implique dans cette lutte. De nombreuses actions sont réalisées en collaboration avec l'État, les collectivités territoriales et les associations.

Un observatoire de la précarité énergétique a été officiellement mis en place le 1er mars 2011 et est opérationnel depuis le 1er janvier 2012. Des actions de formation sont organisées pour les travailleurs sociaux et en partenariat avec le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) pour les responsables des services sociaux. Des expérimentations sont menées par les directions régionales de l'ADEME. Les publics concernés peuvent trouver également des informations utiles auprès des Espaces Info Énergie. ■

GERS Avec le SLIME, le conseil général et la communauté de communes Bas Armagnac innovent contre la précarité

Le 29 septembre 2011, le Conseil général du Gers lançait à Nogaro une initiative pilote en France : un dispositif spécial de lutte contre la précarité énergétique. Baptisé SLIME, pour Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, il a pour but d'aider les ménages à réduire leurs factures énergétiques.

En 2010, une étude menée par des sociologues toulousains, dans le cadre du programme de recherche ADEME - PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), avait pointé plusieurs difficultés pour lutter efficacement contre la précarité énergétique : le repérage peu aisé des situations, l'inadéquation d'une action générale face aux problèmes structurels des ménages (mauvais état du logement, pauvreté...), et la relation parfois mal vécue entre intervenants et ménages. Le SLIME se veut une réponse mieux adaptée aux réalités. Grâce notamment à la mise en place de plusieurs niveaux d'intervention gratuite. Le premier est l'accueil téléphonique (voir

numéro ci-contre) qui doit permettre la reconnaissance immédiate des personnes en difficulté. Une alerte peut aussi être donnée par un travailleur social, un médecin, etc. Dans les deux semaines qui suivent, un technicien se déplace pour la réalisation d'une visite sociotechnique. Suite à quoi, il proposera, selon les besoins, l'installation de petits équipements

économiques. Enfin, le dernier niveau d'intervention consiste à faire pratiquer un diagnostic par un thermicien pouvant déboucher sur la réalisation de petits travaux (isolation des combles, poêle à bois...). Une conseillère en économie sociale et familiale suit la gestion de l'énergie.

Le SLIME s'adresse à tous, propriétaires et locataires du territoire du Bas-Armagnac qui ont un logement mal isolé, des factures d'énergie trop élevées, des difficultés pour se chauffer, etc. Son expérimentation est mise en place pour trois ans et reçoit le soutien de la Caisse d'allocation familiale, EDF, la mutualité sociale agricole, la Fondation Abbé-Pierre et

l'ADEME. Elle devrait concerner à terme au moins 1 500 familles (500 par an), là où l'action de prévention du Département n'en touchait que 50, sur 26 communes et 8 248 habitants. ■

☛ Pour contacter le SLIME : 05 62 67 43 49 (numéro réservé aux habitants du Bas-Armagnac)



Bruit des transports : le citoyen peut agir

Gêne essentielle pour les Français, le bruit est aujourd'hui l'objet d'une lutte plus spécifique. Grâce notamment à la fonction d'alerte que constituent citoyens et associations.

PNB. Points noirs du bruit. Il s'agit de ces zones, souvent en bordure de routes ou de voies ferrées qui enregistrent des niveaux sonores supérieurs à 70 dB(A) en moyenne en façade des logements et peuvent devenir critiques pour la santé - l'OMS (Organisation mondiale de la santé) recommandant un niveau de bruit inférieur à 35 dB(A) à l'intérieur des logements pour un repos nocturne convenable. La France compte 3 000 zones de bruit critiques des transports terrestres, ce qui impacte plus de 200 000 bâtiments. D'ailleurs, 2/3 des Français se disent gênés par le bruit. Ils se plaignent plus généralement des bruits générés par les voitures, les trains et les avions, mais certaines activités économiques ou les bruits de voisinage font aussi partie des nuisances sonores courantes. Au point que 44% d'en-

tre eux y voient un risque pour la santé supérieur au transport de matières dangereuses !

Les risques sont effectivement réels. Au travail, trop de bruit peut entraîner une perte partielle ou totale de l'ouïe ; le bruit contrarie le sommeil, est source de stress, peut entraver le bon fonctionnement de l'organisme, causer vertiges et nausées... On a même pu calculer qu'il était responsable de 11% des accidents du travail.

La lutte contre le bruit est essentiellement l'affaire des collectivités concernées par les nuisances. Mais, selon Patrice André, acousticien à l'ADEME, « le citoyen peut aussi y prendre sa part. En sollicitant le gestionnaire de l'infrastructure qui est à l'origine de la gêne, il peut l'inciter à mener une opération de résorption du bruit ».

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'ADEME a été dotée

d'un budget de plus de 160 millions d'euros notamment pour accompagner les collectivités territoriales dans leur lutte contre le bruit routier. « Or, précise Patrice André, lorsque ces collectivités nous sollicitent pour bénéficier de subventions, c'est aussi dans certains cas parce qu'elles ont reçu des plaintes de leurs habitants ou d'associations ». Etant en première ligne, le citoyen a donc une fonction d'alerte primordiale dans cette lutte.

Avant une intervention qui peut consister dans la pose d'écrans acoustiques, l'isolation de façades, le changement de revêtement de la chaussée... l'identification des points noirs du bruit est essentielle. Sur l'ensemble des dossiers reçus par l'ADEME depuis 2009, ce sont environ 3600 PNB représentant plus de 13500 logements qui ont été identifiés pour faire l'objet de travaux d'amélioration. ■

GIRONDE Un écran anti-bruit entre les rails et les maisons

Un mur de béton haut de trois mètres long 880 mètres de voies ferrées, à Pessac, dans l'agglomération bordelaise. Il aura fallu environ quatre mois de chantier (depuis septembre 2011) et 2,35 millions d'euros pour le faire sortir de terre. La vocation de cet « écran acoustique » est d'absorber le bruit lié au passage des trains, provoqué par le contact des roues avec les rails.

La zone n'a pas été choisie au hasard. Une étude menée par Réseau Ferré de France (RFF) a montré qu'elle concentrait un nombre important de « points noirs bruit », ou PNB, c'est-à-dire des bâtiments construits

« La solution favorite de tout le monde, c'est l'écran. C'est la solution la plus pérenne », affirme le chargé de projets. Mais parfois, celui-ci ne suffit pas, notamment pour les immeubles d'habitation qui bordent les rails. Dans ce cas, des travaux d'isolation sont effectués en complément, comme ce sera le cas au premier trimestre 2012 pour certains logements pessacais.

La ville n'est pas la première autour de Bordeaux à bénéficier d'un écran acoustique. Il y a un an, la commune de Lormont inaugurerait le sien, bâti dans le quartier Carriet, « qui, depuis longtemps, subissait le bruit



Les écrans acoustiques en béton, déjà très utilisés en bordure de routes, commencent à se répandre le long des voies ferrées, comme ici, à Pessac.

avant 1978 et dont le niveau de bruit dû au trafic ferroviaire atteint 68 décibels la nuit. Dans le cadre d'un programme expérimental, il a donc été décidé la suppression de tous les PNB de l'agglomération bordelaise sur dix ans. Plusieurs autres sites ont été retenus pour une première tranche : Lormont, Bègles et Bordeaux. Qu'il s'agisse d'écrans acoustiques ou de traitements de façades, l'objectif est le même : ramener le bruit à un seuil de 63 décibels.

La gêne intervient surtout la nuit : « Ce ne sont pas les TER et les TGV qui circulent en journée qui provoquent le plus de nuisances, explique James Soldevila, chargé de projets chez RFF. Ce sont surtout les trains de fret qui passent la nuit et qui font beaucoup plus de bruit ». Un constat qui ne devrait pas s'arranger : si les trains de marchandises sont estimés à une vingtaine par nuit, ce nombre devrait doubler en 2030. ■

du trafic ferroviaire, qui a tendance à s'intensifier depuis une dizaine d'années », précise Gaspard de Tastes, directeur de cabinet du maire de Lormont. D'autant plus que le quartier est bordé par deux voies : Bordeaux-Paris et Bordeaux-Nantes. Catherine Beneveu, qui travaille à la direction des services techniques et urbanistes, témoigne : « C'est vraiment une amélioration, c'est plus que bénéfique pour les habitants du quartier ».

Le Grenelle de l'environnement a fait de la lutte contre le bruit un axe majeur de la politique en matière de protection de l'environnement. Depuis 2009, l'ADEME finance les travaux sur les PNB ferroviaires et routiers. Pour cette première tranche, elle finance 32% de la construction de l'écran et de l'isolation des logements. Les autres partenaires (État, Région, communauté urbaine de Bordeaux) participent chacun à hauteur de 17%, ainsi que RFF. ■

Les 10 enjeux clés d'un écoquartier

Créer des espaces de vie sains pour vivre ensemble dans le respect du développement durable : c'est l'objectif des éco-quartiers. La démarche en 10 enjeux.

● ENERGIE-CLIMAT

Le premier pas est la construction de bâtiments et îlots performants aux niveaux énergétique, climatique et environnemental notamment grâce à une conception bioclimatique et à l'utilisation d'écomatériaux. Leur implantation respecte la qualité architecturale du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

● DIVERSITÉ

La densité raisonnée de la construction permet la diversité des espaces. Les habitations sont bâties aux côtés des espaces publics et culturels, ce qui donne accès dans un même quartier à une variété de services de proximité et d'équipements culturels, sportifs et citoyens, et de lieux de rencontre.

● SANTÉ

La qualité de vie est aussi améliorée grâce à une focalisation sur la santé et le bien-être. L'écoquartier s'engage à réduire les nuisances telles que la pollution atmosphérique et sonore et à mettre en place des lieux de vie et de détente



ASYLUM POUR SPLA LYON CONFLUENCE

adaptés à tous et particulièrement aux plus fragiles.

● MIXITÉ

Renforcement du lien social et aménagement participatif, la mixité est au cœur des préoccupations de l'écoquartier. Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, la gestion locale doit permettre qu'hommes et femmes de cultures, générations et milieux sociaux différents puissent cohabiter, échanger et coopérer de manière solidaire, en lien avec le reste de la ville.

● MOBILITÉ

L'accès localisé aux services grâce à des espaces multifonctionnels permet de limiter l'utilisation de l'automobile. Cette politique s'associe à la promotion de modes de déplacement alternatifs et durables, comme la mise en place de « pédibus » pour promouvoir la marche à pied, ou l'organisation de la perméabilité des formes urbaines.

● PARTICIPATION

La gestion participative repose sur la concertation et

l'implication des acteurs du territoire comme des habitants dès la conception du projet. Celui-ci résulte de compromis entre tous les acteurs concernés afin de garantir sa pérennité et son intégration.

● ACTIVITÉS

Le « vivre ensemble » se met en place grâce aux activités économiques de proximité. L'accent est mis sur les circuits courts qui favorisent un commerce plus solidaire. L'écoquartier participe au dynamisme économique et

favorise les retombées au niveau local.

● SOBRIÉTÉ

Pour lutter contre le changement climatique, il faut économiser les ressources, se focaliser sur le développement des énergies renouvelables et favoriser les moyens de transport collectifs ou « doux » tels que le tramway et le vélo.

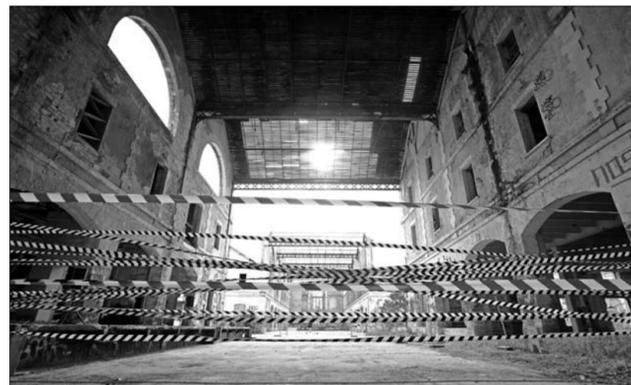
● NATURE EN VILLE

L'écoquartier aspire à redonner la part belle aux espaces verts et à respecter et enrichir la biodiversité urbaine ordinaire tout en améliorant les paysages. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer la connaissance de cette biodiversité locale et de son impact écologique.

● RESSOURCES

Enfin, les ressources naturelles font l'objet d'une utilisation économe et qualitative, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau. Les matériaux de construction utilisés sont choisis avec attention pour limiter la production de déchets. L'écoquartier se donne en effet pour objectif la durabilité. ■

GIRONDE Une nouvelle vie pour la caserne Niel



A la mi-2012, l'ancienne caserne militaire Niel ouvrira les portes de ses nouveaux bureaux et commerces. D'ici quelques années, elle trônera au milieu d'un écoquartier exemplaire.

« DARWIN » : c'est sous ce nom que le groupe Evolution a lancé en octobre 2010 le chantier de transformation de la caserne Niel, à Bordeaux. La valeur patrimoniale du bâtiment et sa localisation,

au cœur du futur écoquartier Bastide Niel, ont séduit les entrepreneurs qui y déplaceront d'ailleurs leur siège.

Les 2 800 logements et autres équipements de l'écoquartier sortiront de terre entre 2013

et 2016. Les 10 000 m² de la caserne, eux, accueilleront dès cet été des professionnels de l'économie verte et créative (design, communication, urbanisme...), des commerces bio, une recyclerie, une crèche,

un hôtel, un skatepark... Mots d'ordre : sobriété énergétique et respect de l'environnement.

Le bâtiment, qui date de 1860, n'était pas né pour être vertueux sur le plan environnemental. Mais il possède une très forte inertie, qui permet de conserver la fraîcheur en été et une certaine douceur l'hiver. L'exploitation de celle-ci permettra d'éviter l'acquisition d'équipements consommateurs d'énergie (climatisation, surisolation). Répondant aux exigences du label BBC, ce bâtiment produira de l'électricité grâce à 700 m² de panneaux photovoltaïques.

La gestion du lieu sera pilotée par DARWIN : « On ne se contente pas de livrer un bâtiment, comme

un promoteur classique, précise Jean-Marc Gancille, directeur du développement durable au sein d'Evolution. On va mettre en place un accompagnement pour que les usages soient

respectueux de l'environnement. » Ce projet à 13 millions d'euros a reçu des subventions de l'ADEME, de la Région et du Fonds européen de développement régional. ■

ENCOURAGER L'ÉCOQUARTIER

L'écoquartier fait rêver les collectivités. « Beaucoup de démarches d'études sont en cours », affirme Raphaël Chanellière, spécialiste des aménagements durables à l'ADEME Aquitaine. C'est pourquoi la Région et l'ADEME ont lancé en 2011 un appel à projets « Quartiers durables en Aquitaine ». Reconnu en 2012, il vise à soutenir l'émergence de quartiers innovants et exemplaires, répondant aux normes BBC. « Il s'agit de muscler la phase d'études, en ayant recours à des spécialistes de l'énergie, de l'eau... », précise Raphaël Chanellière. Quatre projets ont été retenus (ainsi qu'un cinquième encore inconnu au bouclage) : deux en milieu rural, à Auros et à Bernos-Beaulac (Gironde) ; et deux plus urbains, à Anglet et Dax. Les quartiers devraient commencer à sortir de terre cette année. ■

INTERVIEW

Thomas Gaudin

Économiste à l'ADEME. Il fait le point ici sur l'emploi vert et le rôle déterminant des maisons de l'emploi.



« Une formation en développement durable est toujours un avantage concurrentiel »

L'environnement crée-t-il des emplois ?

On ne peut pas prétendre que l'environnement seul va solutionner le problème du chômage. En revanche, les modèles macroéconomiques nous montrent que l'effet global sur l'emploi est plutôt positif. Pour quelqu'un qui cherche un emploi, avoir une formation liée au développement durable sera toujours un avantage.

Tous les métiers sont concernés, soit directement, soit à travers une modification des façons de travailler. Qu'il s'agisse de secteurs comme l'eau ou les déchets ou des métiers « classiques » pour lesquels une

évolution de compétences est nécessaire.

Certains secteurs sont-ils plus concernés que d'autres ?

Au premier chef, oui, les métiers du bâtiment. Les nouvelles exigences en matière de réglementation thermique créent l'obligation pour les entreprises de ce marché de se former, de mettre à niveau tant leurs savoirs que leurs savoir-faire pour créer des configurations de travail beaucoup plus intégrées.

Les métiers et les compétences de ce secteur évoluent rapidement. Je prendrai pour exemple le cas d'un entrepreneur à Bayonne pratiquant

l'isolation thermique par l'extérieur. Son carnet de commandes était plein, mais il avait un véritable problème de recrutement car cette activité nécessite un mélange de compétences de peintre plaquiste et de couvreur. Or, il n'y a pas de métier en tant que tel d'isolateur thermique par l'extérieur. La Maison de l'Emploi de Bayonne a pu l'aider en montant un référentiel métier spécifique lui permettant d'embaucher les bonnes personnes.

Justement, quelle est l'action de l'ADEME avec les Maisons de l'Emploi ?

Au niveau d'un bassin d'emploi, les Maisons de

l'Emploi mettent en relation des acteurs politiques, sociaux et économiques qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pour permettre aux territoires d'avoir une véritable politique de l'emploi local. Leur force réside dans leur capacité à réunir tous ces corps sociaux. Avec l'Alliance Villes Emploi, notre partenaire national et pilote du réseau national des Maisons de l'Emploi et des PLIE, nous menons depuis 2008 un programme expérimental dans 16 régions pour mobiliser 33 bassins d'emploi et ainsi accélérer la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans le secteur du bâtiment

et plus ponctuellement dans d'autres secteurs.

Sur chaque projet, une quarantaine de personnes de tous horizons se mobilisent localement pour trouver des solutions à l'échelle du bassin d'emploi pour faire face aux évolutions à venir dans le secteur du bâtiment, à partir d'études sur les marchés locaux, de groupes de réflexion participatifs et d'une mise en œuvre conjointe d'actions transversales. Environ 500 actions sont en projet ou en cours pour anticiper localement les conséquences du Grenelle en matière d'emploi et de formation dans la filière bâtiment. ■

AQUITAINE Métiers du bâtiment, métiers d'avenir

« Offre globale » : c'est l'expression qui résume l'évolution des métiers du bâtiment. Car « sur un chantier, maintenant, ce n'est plus de chacun pour soi. Tous les corps de métier évoluent ensemble », explique Djamilia Chebourou, chargée de mission développement durable à la Maison de l'emploi de Bayonne. Véronique Bernard, chargée de mission emploi à l'ADEME Aquitaine, parle, elle, d'« élargissement de compétences ». Par exemple, « un plombier doit pouvoir faire des préconisations en matière d'installation de chauffage mais aussi d'étanchéité à l'air, de ventilation ».

À l'origine de ce changement profond, le Grenelle de l'environnement. Dès 2013, la Réglementation thermique 2012 (RT 2012) imposera la construction de bâtiments neufs à usage d'habitation répondant au label BBC. C'est déjà

le cas pour la plupart des bâtiments neufs tertiaires depuis octobre 2011. L'obligation de résultats en termes de performance énergétique et d'étanchéité à l'air va créer une forte dépendance entre tous les corps de métier.

Pour préparer au mieux ce virage, l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi qui porte le réseau national des Maisons de l'Emploi et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), ont lancé en 2009 une expérimentation dans trois bassins d'emploi, dont le Pays Basque. Deux ans plus tard, cette opération a été étendue à une trentaine d'agglomérations sur le territoire national, dont le bassin d'emplois Bordeaux zone centrale. Elle se poursuivra sur toute l'année 2012 pour le Pays Basque et jusqu'en 2013 pour Bordeaux. L'objectif était d'identifier les évolutions liées



La multiplication des écoquartiers, comme ici celui de Ginko, à Bordeaux, oblige les professionnels du bâtiment à acquérir de nouvelles compétences.

au Grenelle, pour développer une offre de formation adéquate. Les entreprises et leurs salariés ont bénéficié de modules de formation mis en place dans le cadre du dispositif FEE Bat.

Autre grand volet de ce plan : la sensibilisation et la communication, jusqu'aux conseillers d'orientation et d'insertion. Car la promesse de 235 000 créations d'emplois dans le secteur

à l'échelle nationale ne suffit pas à changer les mentalités. « Les métiers du bâtiment ont longtemps souffert d'une mauvaise image, or les conditions de travail se sont sensiblement améliorées, au niveau des horaires, de la sécurité, de la rémunération... Il y a tout un travail de revalorisation de ces métiers à faire auprès des conseillers emplois et des jeunes », précise Véronique Bernard.

Pour cela, le site www.metiersdavenir.fr vient d'être créé. On peut notamment y trouver des fiches qui présentent les nouveaux aspects et compétences de sept métiers du bâtiment : électricien, charpentier, couvreur, maçon, menuisier, plâtrier plaquiste et plombier. « Le Grenelle permet de donner un second souffle aux métiers de base », observe Djamilia Chebourou.

Toujours dans le cadre de ce plan, la Maison de l'Emploi de Bayonne mène une action spécifique au Pays Basque, sur la transmission d'entreprise. « Lors de la phase d'études, en 2009, on a constaté qu'il y avait au Pays Basque 168 entreprises dont les chefs avaient plus de 55 ans », explique Véronique Bernard. « Cette action consiste à les accompagner pour les préparer à la reprise ou à la transmission de leur entreprise, avec l'idée qu'ils incluent dans cette démarche les nouvelles exigences du Grenelle ».

Pour sensibiliser davantage les élus, la Maison de l'Emploi de Bordeaux et l'ADEME Aquitaine organisent à leur intention une soirée sur le thème « Comment construire le développement durable dans nos territoires ? » à la Maison écocitoyenne de Bordeaux, le 19 janvier de 18 h à 20 h. ■

Objectif 2050

Réchauffement de la planète, menaces sur le climat, raréfaction des énergies fossiles : il nous faut réviser nos modes de production et de consommation. L'ADEME finance chaque année 300 projets de recherche et imagine innovations, nouvelles pratiques ou solutions techniques.

« Nos villes ne sont pas organisées au niveau mondial, ni adaptées à l'accroissement de la population, explique François Moisan, directeur exécutif de la Stratégie, de la Recherche et de l'International et directeur Scientifique à l'ADEME. Il faut donc redessiner de nouvelles villes, en pensant pollution, consommation d'énergie et émissions de CO₂ et, pour les pays européens, adapter les villes déjà construites à ces problématiques ». Pour que la France puisse confirmer son engagement de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, il faut imaginer des bâtiments plus performants et moins consommateurs d'énergie. « Nous savons déjà concevoir des bâtiments à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment), poursuit François Moisan, et tous les bâtiments neufs construits à partir de 2020 devront l'être. Mais les bâtiments déjà existants (2/3 des bâtiments qui existeront en 2050 sont d'ores et déjà construits) doivent être réhabilités. Raisonner au niveau d'un îlot ou d'un pâté de maison est plus aisé : nous pouvons, par exemple, installer des énergies renouvelables sur le toit des bâtiments tertiaires (une canopée de panneaux photovoltaïques) et imaginer des échanges d'énergie avec les bâtiments d'habitation ».

MOBILITÉ ET RÉSEAUX PLUS INTELLIGENTS

Comment imaginer une mobilité urbaine et durable en 2050 ? « En pensant interopérabilité, explique François Moisan, c'est-à-dire en conjuguant plusieurs modes de transport pour un même déplacement (véhicule individuel, transport en commun, location de vélo, voiture en libre-service...), ce qui peut s'avérer plus rapide et plus efficace d'un point de vue énergétique ». Être propriétaire de son véhicule

pourrait ne plus être indispensable et des assistants de mobilité (applications pour smartphone) ou une carte unique de transport (pour voyager en train ou en métro, louer un vélo ou une voiture électrique) devraient faciliter cette intermodalité.

L'énergie renouvelable est par nature intermittente et décentralisée : les réseaux doivent donc devenir de plus en plus intelligents pour équilibrer production et consommation. « Il faut imaginer des systèmes qui dispatchent l'énergie vers ceux qui en ont besoin à un moment donné, explique François Moisan et concevoir des compteurs intelligents pour les habitations, des automates qui « effacent » certains usages (chauffage, climatisation, réfrigérateur...) à des heures de déficit de production d'énergie ». Il s'agit aussi d'améliorer les systèmes de stockage, qu'ils soient stationnaires (sites dédiés venant en appui aux réseaux électriques et aux sites de production d'énergies

renouvelables) ou embarqués (moyens de stockage de petite capacité intégrés par exemple dans les véhicules électriques et hybrides rechargeables).

ENERGIE ET PRODUCTION DURABLES

Un deuxième axe de recherche de l'ADEME vise la consommation durable : produits écoconçus, énergies renouvelables et production repensée. « Nous pensons que, grâce à une politique forte, au niveau européen ou régional, les entreprises doivent être incitées à fabriquer des produits écoconçus, explique François Moisan, utilisant moins de matières premières. Elles doivent aussi développer de nouvelles relations avec les consommateurs ». Un enjeu majeur concerne aussi la production d'énergie qui devra réduire son impact environnemental « tout en répondant aux trois usages : chauffage (grâce à la biomasse, la géothermie profonde ou le solaire ther-



BENT SØRENSEN / DONG ENERGY



François Moisan

mique), électricité (éolien notamment offshore, énergies marines ou photovoltaïque) et transport, avec des biocarburants de 2^e et 3^e génération qui n'entrent pas en compétition avec la production d'aliments en n'utilisant pas le fruit des plantes mais les tiges, le bois ou les déchets. » Dans des pays denses comme en Europe, le photovoltaïque pourrait être installé sur des bâtiments tertiaires (hangars ou toits des maisons individuelles et bâtiments résidentiels). « Il faut ensuite

intégrer cette production décentralisée aux réseaux d'électricité intelligents et aux nouvelles solutions de stockage local », affirme François Moisan.

Enfin, la production de matières comme l'acier, le verre ou le ciment ou celle de produits chimiques vont devoir fortement réduire leurs émissions de CO₂ et réduire leur consommation d'énergie. « Des recherches sont donc menées, explique François Moisan, pour capter, stocker, transporter et éventuellement injecter ce CO₂ dans des formations géologiques, d'anciens puits de pétrole ou des aquifères salins (roches sédimentaires poreuses renfermant une eau salée), pour des périodes suffisamment longues pour qu'il ne reparte pas dans l'atmosphère ».

Chaque année, l'ADEME élabore des feuilles de route pour chacune de ces thématiques, conseille entreprise, collectivités ou pouvoirs publics, finance des projets de recherche et invente donc le monde de demain. ■